

**Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JUIN 2020**

**DÉPARTEMENT DE  
MEURTHE-ET-MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON  
ENTRE SEILLE-ET-  
MEURTHE**

L'an deux mil vingt, le quinze juin, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing\* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

*\*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 24  
de votants : 26

**Étaient présents** : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme LACROIX, M. PFEIFFER et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme LACROIX à Mme MACHADO BESSON

Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/06/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 09/06/2020.

Le maire,



**Adhésion à la Fédération des Francas**

La Fédération des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de celui des Affaires sociales, de la Santé et des droits des femmes, ainsi que de celui de la Ville, de la Jeunesse et des sports.

Les Francas de Meurthe-et-Moselle fédèrent cinquante œuvres affiliées dont plus d'une quarantaine sont organisateurs de loisirs (associations et collectivités locales). Les Francas sont présents sur l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle.

Ils œuvrent auprès des adhérents pour :

- favoriser le développement et la mise en œuvre de projets éducatifs et le développement qualitatif de l'action éducative locale,
- soutenir les adhérents dans leurs projets,
- participer aux instances et lieux de décisions des adhérents,
- permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux loisirs et pratiques éducatives,
- proposer des dispositifs de formation (avec des tarifs préférentiels) en prise directe avec les problématiques territoriales (BAFA et BAFD territoires, « anims juniors », handicap, etc.),
- proposer de grands projets d'animation nationaux et internationaux auxquels les adhérents peuvent participer,
- parfois gérer en direct les activités d'accueils collectifs de mineurs

Le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion à la Fédération des Francas pour l'année 2020 est fixé à 210.50 euros.

**Vu le rapport soumis à son examen,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'adhésion de la commune à la Fédération des Francas pour l'année 2020 pour un montant de cotisation forfaitaire de 210.50 euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le formulaire d'adhésion 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Denis MACHADO

